

Présents : Aubert Francis ; Blanchet Virginie ; Chabrat Adeline ; Christian CHITO ; Contamine Bernard ; Contamine Raphaël ; Ducourtioux Gérard ; Catherine Lagrange ; Murat Liliane ; Tallet Catherine ; Vicente Suzanne

Excusés : Dubost Mickaël ; Mitaty Stéphane ; Vacquant Denis ; Zanini Céline .

Absents :

Secrétaire de séance : Raphaël Contamine

Nombre de votants : 11 Pour : 11 Contre : 0

Date de publication : 9 juillet 2015

---

Objet : Vente terrain Lotissement de l'Etang - Lot 2

Madame Valérie Busse domiciliée, les Forges 03420 Marcillat en Combraille est intéressée par l'achat du Lot 2 du lotissement, d'une superficie de 946 m<sup>2</sup> cadastré C 1085

Au vu de :

- la délibération du 3 juin 2011, fixant les tarifs du lotissement communal réalisé par la commune.
- la délibération du 29 mai 2015 dans laquelle il a été décidé de proposer au prix de 10 euros TTC les lots 2,3,4,5,6, et 7 jusqu'au 31 décembre 2015, le montant du terrain s'élève donc à 9460.00 € TTC .

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à céder ce terrain à Madame Valérie Busse au prix de 9460.00 € TTC , décide que les frais relatifs à cette vente seront à la charge de l'acheteur.

**Approuvé à l'unanimité.**

---

Objet : Vente terrain Lotissement de l'Etang - Lot 3

de Monsieur et Madame Nicolas Bourdier domiciliés, le Bourg, 03420

St Marcel en Marcillat qui sont intéressés par l'achat du Lot 3 du lotissement, d'une superficie de 922 m<sup>2</sup> cadastré C 1086

Au vu de :

- la délibération du 3 juin 2011, fixant les tarifs du lotissement communal réalisé par la commune.
- la délibération du 29 mai 2015 dans laquelle il a été décidé de proposer au prix de 10 euros TTC les lots, 2,3,4,5,6, et 7 jusqu'au 31 décembre 2015, le montant du terrain s'élève donc à 9220.00 € TTC

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à céder ce terrain à Monsieur et Madame Nicolas Bourdier au prix de 9220.00 € TTC, décide que les frais relatifs à cette vente seront à la charge de l'acheteur.

**Approuvé à l'unanimité**

---

**Objet : Remplacement foyers d'éclairage et bornes devenus vétustes**

Proposition d'un plan de financement par le SDE 03

Concours des villes et villages étoilés

D'une part,

Monsieur le Maire rappelle le détail de la cotisation annuelle octroyée au SDE03.

Il explique les éléments qui composent cette cotisation parmi lesquels le coût unitaire du dépannage des foyers en fonction de leur âge.

Il explique que le SDE03 a étudié l'incidence des coûts annuels de fonctionnement sur certains foyers devenus vétustes.

Cette étude fait ressortir que 20 foyers sont concernés par cette vétusté et présentent donc un coût de fonctionnement trop élevé :

- 3 dans la tranche des 9-20 ans
- 4 dans la tranche des 21-35 ans
- 13 dans la tranche des plus de 35 ans

Si cette opération est réalisée, vu le bilan des puissances et la durée de fonctionnement estimés par le SDE, apparaît :

- une variation du coût TTC annuel des consommations sur la base des tarifs en cours de - 424 euros
- une variation du coût TTC annuel de la maintenance sur la base des tarifs en cours de - 369 euros

Donc une économie de 793 euros annuels

Le coût de la dépose de deux bornes sur la Chaume qui ne seront pas remplacées car devenues inutiles et 18 foyers d'éclairage publics vétustes qui seront remplacés par la fourniture et pose de 18 crosses avec lanternes Tweet Led 40 W 3000k est de 10 550 euros pris en charge à 50 % par le SDE 03 et à 50 % par la commune soit 5275 euros TTC.

Cette contribution peut faire l'objet ou non d'un étalement annuel sur une durée choisie.

D'autre part,

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du SDE03 qui propose aux communes ayant un projet de d'économies d'énergie, par exemple en changeant leurs luminaires anciens les plus énergivores par des lampes performantes consommant moins d'électricité ou qui ont mis en œuvre l'extinction partielle ou totale de leur éclairage la nuit de participer à un concours des villes et Villages étoilés

Il avait déjà été question de ce dernier point mais des problèmes techniques ont été rencontrés au niveau des commandes qui ne permettent l'éclairage que par secteur.

Sont également évoqués le problème de la galerie de bourg centre qui reste allumée toute la nuit et l'éclairage extérieur de la bibliothèque.

Au vu de toutes ces explications, le Conseil Municipal, décide de donner son accord sur les travaux et le plan de financement proposés pour un montant de 5275 euros TTC, décide que le coût de ces travaux sera étalé sur 15 ans soit 399 euros par an qui seront imputées à la cotisation annuelle, décide de demander au SDE03 d'étudier la possibilité d'éteindre un foyer sur deux aux endroits de la commune où les lampadaires restent allumés toute la nuit.  
Approuvé à l'unanimité.

---

Objet : Suppression du poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe  
Création d'un Poste d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe

Monsieur le Maire explique qu'Aurélia Picard adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe a été déclarée admise à l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe et propose au Conseil Municipal de créer le poste correspondant. Sa nomination dans le poste pourra intervenir après avis de la Commission Administrative Paritaire.(CAP)

Vu la délibération du 12 juin 2015, fixant les taux de promotion pour les avancements de grade, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- décide de créer un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe
- décide supprimer le poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe dès que l'avis de la CAP aura été transmis

Approuvé à l'unanimité.

---

Objet : Coupe et vente de bois

Une opération d'éclaircissement de bois dans le secteur des « Fours à Chaux » près de l'ancien crassier a eu lieu en 2009 afin d'éclaircir et favoriser la croissance des autres arbres. Ce bois est composé de sapin Douglas. Il avait été question de renouveler l'opération 5 ans plus tard.

Une estimation a été demandée à la même société à savoir la Coopérative Forestière Bourgogne Limousin de faire une proposition de coupe et de vente de Bois sur les parcelles C 803 et C 804. Un technicien s'est rendu sur place pour évaluer les travaux.

Suivant le contrat présenté, la surface à éclaircir serait d'environ 3 ha.

La prestation de désignation des arbres coûterait par HA : 70 euros HT

Le prix d'achat se décompose comme suit :

- Billon qualité charpente, longueur de 2.55 m(+ 10 cm sur mesure), diamètre fin bout de 18 cm : 27 euros le m<sup>3</sup>
- Billon qualité palette, longueur de 2.40 m(+ 10 cm sur mesure), diamètre fin bout de 15 cm : 8 euros le m<sup>3</sup>

- Billon qualité charpente, longueur de 2.30 m(+ 10 cm sur mesure), diamètre fin bout de 8 cm : 27 euros le m<sup>3</sup>

L'évaluation du nombre de stères concernés par chaque catégorie est impossible à évaluer avant la coupe.

Vu les conditions énoncées dans le contrat, le Conseil Municipal, se déclare favorable au renouvellement de l'opération coupe de bois, dans les conditions indiquées dans la proposition de contrat

Approuvé à l'unanimité.

---

### **Objet : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2014**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif doit être réalisé chaque année.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Approuvé à l'unanimité.

---

### **Objet : Achat tableau**

Monsieur le Maire explique que Mr Freddy Blackberry, peintre sculpteur est habitant de la commune et qu'il a réalisé récemment une très belle exposition à la Maison du Tourisme.

Il rajoute que Mr Blackberry débute sa carrière d'artiste, qu'il a de nombreuses demandes d'exposition en France et à l'étranger et qu'il a le projet de monter un atelier sur la commune, où il accueillerait des élèves.

Il est à la recherche d'un local adapté. Monsieur le Maire propose de lui acheter un tableau qui pourrait être apposé dans la salle du Conseil Municipal.

Au vu des explications, le Conseil Municipal, accepte la proposition de Monsieur le Maire, d'acquérir un tableau appartenant à Monsieur Freddy Blackberry, dit que le montant de l'achat n'excèdera pas 500 euros.

Approuvé à l'unanimité.

---

### **Objet : Stérilisation des chats au lieu-dit « Les Fayes »**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'une habitante du Village « Les Fayes », Sylvia Aucouturier, concernant la stérilisation éventuelle des chats actuellement errants dans ce lieu-dit.

En effet depuis le décès d'un riverain qui nourrissait ces chats, il y en a de plus en plus de chats et leur nombre ne cesse d'augmenter.

Sylvia Aucouturier qui souhaite nourrir, s'occuper de ces chats et s'engage également à organiser une campagne de stérilisation, a contacté la Fondation Brigitte Bardot qui peut lui apporter une aide financière à condition que la commune s'engage ensuite à ne pas capturer les chats une fois stérilisés

Considérant que Madame Aucouturier est de bonne foi et qu'elle va s'occuper de ce problème, le Conseil Municipal,

- s'engage à ne pas capturer les chats une fois stérilisés et identifiés,

- dit que la commune ne sera pas tenue responsable de la disparition pour quelque raison que ce soit d'un ou plusieurs chats, ce qui pourrait être le fait d'autres personnes mal intentionnées

- charge Monsieur le Maire de faire appliquer cette décision

Approuvé à l'unanimité

---

### **Objet : Location Garage rue des Frères**

Monsieur le Maire explique que le bail de location (3 pièces au 73 grand'rue) de Monsieur Freddy Blackberry se termine le 31 juillet 2015. Celui-ci ne souhaite pas renouveler son bail.

Toutefois il a formulé la demande de louer le garage qui se trouve Rue des Frères (entrée par le parking) afin d'y stocker du matériel et des œuvres.

Le Conseil Municipal,  
- se déclare favorable à cette location au prix de 20 euros nets par mois  
Approuvé à l'unanimité

---

**Objet : Bail Précaire à intervenir pour la location d'un bâtiment communal, 73 Grand'rue**

Monsieur Thierry Samson domicilié à Pionsat, (Puy de Dôme) recherche un local faisant fonction de bureau dans le cadre de son activité boucher traiteur qu'il exerce à Marcillat en Combraille.

Une partie du bâtiment situé 73 grand'rue pourrait lui convenir.

Il donne lecture du bail précaire à intervenir avec Monsieur Thierry Samson qui débiterait le 01/08/2015 pour se terminer le 31/08/2016.

Le Conseil Municipal se déclare d'accord pour louer ce local au prix de 80 euros net par mois.  
Approuvé à l'unanimité

---

**Autres points abordés :**

**Entretien de la résidence 11 Rue des Frères**

Suite aux questions soulevées sur l'entretien du bâtiment Rue des Frères géré par la société Dom'aulin, celle-ci a répondu par courrier dans lequel elle explique, qu'il est prévu la réfection des sols des paliers, l'enlèvement des encombrants, que le bâtiment est aux normes électriques. Elle rajoute qu'à chaque dysfonctionnement elle fait intervenir les entreprises qualifiées.

Toutefois, il est fait remarquer que lorsqu'une demande d'intervention est faite pour des travaux, vu que tout doit passer en commission, les délais pour être dépanner sont très longs.

**Création d'une association de Handball**

Suite aux différentes initiations qui se sont déroulées à l'école et à la salle polyvalente, une nouvelle association pour la pratique du handball va être créée qui aura son siège à la Mairie.

**Bulletin municipal**

Il faudrait prévoir une réunion pour la sortie du 2<sup>ème</sup> bulletin de l'année 2015 vers le 12 septembre.

**Monuments aux Morts**

La végétation (fleurs et arbustes) autour du monument aux Morts mériterait un renouvellement ainsi que le Monument aux Morts qui pourrait être nettoyé.

Si des travaux sont entrepris, il faudra se renseigner pour savoir s'ils peuvent subventionnés.

**Ancienne gare**

Suite aux différentes discussions sur la vente éventuelle de l'ancienne gare et l'estimation très faible qui a été faite par le Service des Domaines, une nouvelle estimation sera demandée.

**Déchetterie**

Les travaux d'extension de la déchetterie sont terminés. L'inauguration aura lieu en octobre.